

# RÈGLEMENTS PARTICULIERS DU Comité Parisien de Basket-Ball

## Saison 2021-2022

### RÈGLEMENTS PARTICULIERS SENIORS

#### DM2 : DÉPARTEMENTALE MASCULINE 2

#### Article 1 : ORGANISATION

Le CPBB organise un Championnat de 2<sup>ème</sup> division – Départementale Masculine 2

<b>Début de championnat</b>	09/10/2021
<b>Nombre de phases</b>	2
Brassage Poule haute et basse	09/10/2021 au 23/01/22 05/02/22 au 17/04/22
<b>Nombre de reports prévus* après la date initiale de la rencontre</b>	3
Brassage (2) Poule haute et basse (2)	23/24 octobre 2021 18 et 19 décembre 2021 19 et 20 mars 2022 16 et 17 avril 2022
<b>Fin du Championnat**</b>	17/04/2022

\* Hors problèmes exceptionnels

\*\* Plus aucune rencontre ne pourra être jouée après cette date

#### Article 2 : ASSOCIATIONS SPORTIVES QUALIFIEES POUR LA SAISON EN COURS

- Les Associations sportives descendantes du Championnat de de PRM - Pré Régionale Masculine, saison précédente
- Les associations sportives maintenues en DM2 – Départementale Masculine 2 compte tenu des descentes de PRM - Pré Régionale Masculine
- Les associations sportives issues de DM3 - Départementale Masculine 3

Soit 10 associations sportives

#### Article 3 : SYSTÈME DE L'ÉPREUVE

- Les 10 Associations Sportives sont groupées en 2 poules disputant une 1<sup>ère</sup> phase de brassage en rencontres aller-retour
- A l'issue de la phase de brassage, une poule haute et une poule basse sont constituées
- Les équipes classées 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> de chaque poule accèdent à la poule haute. Les équipes classées 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> formeront la poule basse.
- En cas d'égalité, le classement sera réalisé au point-avantage particulier entre les associations sportives ayant le même nombre de points
- La 2<sup>nd</sup>e phase se déroulera en rencontres aller-retour. En poule haute, les scores directs de la 1<sup>ère</sup> phase sont conservés. En poule basse, l'ensemble des rencontres est joué.
- A l'issue de la saison en cours, l'association sportive classée première de la poule haute est déclarée champion de Paris de DM2 – Départementale Masculine 2
- Le CPBB se réserve tous les droits pour modifier l'organisation de ses championnats compte tenu modifications qui pourraient être apportées par la LIFBB sur ses championnats impactant les championnats départementaux

## Article 4 : SYSTÈME DES MONTÉES ET DESCENTES

Montées :

- Les Associations sportives classées 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> accèdent à la PRM - Pré Régionale Masculine pour la saison suivante.
- Si aucune descente de RM3 – Régionale Masculine 3, l'équipe classée 3<sup>ème</sup> de DM2 affrontera en match de barrage l'équipe classée 12<sup>ème</sup> de PRM pour l'accession en PRM
- Dans l'éventualité où une Association sportive refuserait l'accession (ou ne pourrait pas accéder), l'Association Sportive suivant dans l'ordre du classement serait proposée.

Descentes :

- Dans le cadre de l'évolution des championnats parisiens, si aucune équipe ne descend de PRM, aucune équipe évoluant en DM2 ne descendra en DM3 la saison suivante.
- Si une descente de PRM, l'équipe classée 10<sup>ème</sup> de DM2 affrontera l'équipe classée 3<sup>ème</sup> de DM3 pour le maintien.
- Si l'équipe première ou supérieure d'une association évoluant en PRM - Pré Régionale Masculine était amenée à descendre, l'équipe inférieure, peu importe son classement, sera reléguée en DM3 - Départementale Masculine 3

Le CPBB se réserve tous les droits quant aux montées et aux descentes du championnat de DM2 – Départementale Masculine 2 selon les modifications qui pourraient être apportées aux différents championnats régionaux.

## Article 5 : REMPLACEMENT D'UNE ÉQUIPE

En cas de nécessité de remplacement d'une Association Sportive, qu'elle qu'en soit la cause, il est fait appel aux Associations Sportives de DM2 – Départementale Masculine 2 en fonction de leur classement à l'issue de la saison précédente.

Une association sportive refusant la montée est maintenue dans la division.

## Article 6 : RENCONTRE

**Horaire officiel :** Dimanche 13h30

Déroptions possibles après 18h le Samedi et de 9h à 17h30 le Dimanche

**Temps de Jeu :** 4x10' / Intervalle entre les quarts temps de 2' et mi-temps 10' / Prolongation : 5' / 14 sec offensives

**Ballon :** Taille 7

**Ligne des 3 points :** 6.75m (ligne pleine)

**Feuille :** Emarque V2 obligatoire

**Joueurs autorisés à jouer :**

Type de licence	JC	JC1	JC2	JT	JAS
Nb maximum	10	3*	3*	3*	5

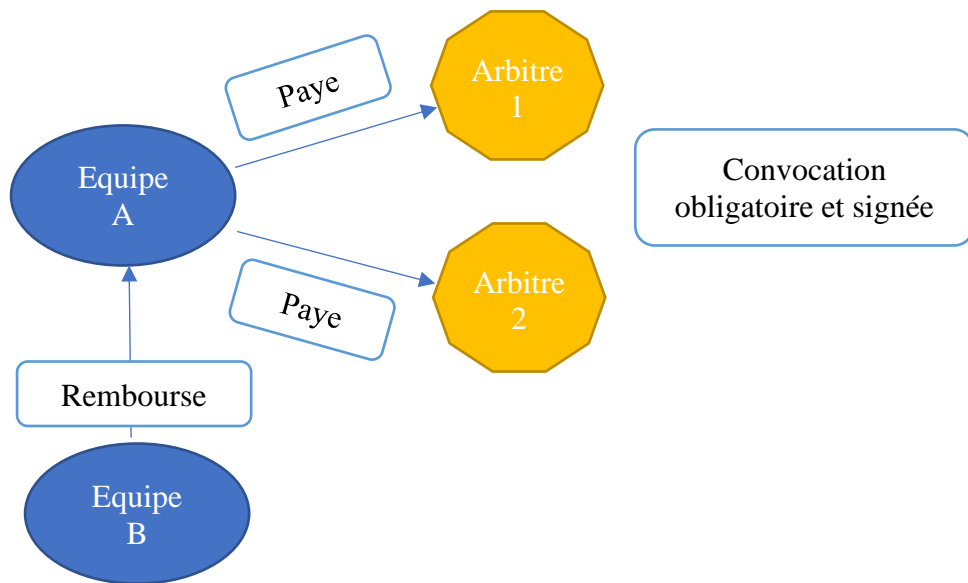
\* les licences JC1, JC2 et JT ne sont pas cumulatives mais alternatives. Le total de l'ensemble de ces licences sur la feuille de marque ne devra, en tout état de cause dépasser le nombre de **trois**.

\* une licence valide devra avoir un statut de licence générée. Attention, aucune licence ne sera validée par le CD75 après le vendredi 12h de chaque semaine

**Joueurs brûlés :**

- Si une équipe évolue au niveau supérieur, il faut communiquer avant la première journée de championnat une liste de 5 joueurs brûlés qui évolueront uniquement au niveau supérieur et qui ne pourront pas participer aux rencontres de l'équipe réserve. (art. 14 à 16 du règlement sportif général du CPBB)

**Désignations :** Possibilité de 2 arbitres désignés par le CDO réglés à **part égale** entre-les deux associations (*si pas de caisse de péréquation*)



#### **Article 7 : OBLIGATIONS SPORTIVES**

Elles sont applicables à cette division.

#### **Article 8 : DÉROGATIONS**

Obligation d'utiliser le module FBI pour toute demande de changement de jour, d'horaire ou de salle